DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

aux termes de la directive CE 2006/42/CE sur les machines, annexe II A

Nous	asecos GmbH Sicherheit und Umweltschutz Weiherfeldsiedlung 16-18 D-63584 Gründau

déclarons par la présente que les produits décrits ci-dessous

Désignation	**Armoire de securité**	**Ligne de modèle V-Line**
V90.196.045/.081(.VDAC)		

sont fabriqués conformément aux directives ci-dessous et mis sur le marché:

2006/42/CE	Directive du Parlement Européen et du conseil relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE
2014/30/UE	Directive du Parlement Européen et du conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique
2014/35/UE	Directive du Parlement Européen et du conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

Normes harmonisées appliquées, en particulier:

EN ISO 12100:2010	Sécurité des machines Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque
EN 60204-1:2006	Sécurité des machines Equipement électrique des machines — Partie 1: Règles générales

Normes, réglementations et règles nationales appliquées, en particulier:

DIN EN 14470-1:2004	Feuerwiderstandsfähige Lagerschränke – Teil 1: Sicherheitsschränke für brennbare Flüssigkeiten
DGUV Vorschrift 1	Grundsätze der Prävention – VBG Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (DGUV) Vorschrift (Ausgabe 01/2010; 10/2014)
DGUV Regel 108-007	Berufsgenossenschaftliche Regel für Sicherheit und Gesundheit bei der Arbeit – Lagereinrichtungen und -geräte –

Marque/Documentation

Marque	CE
Documentation technique	Déposé auprès du fabricant
Mode d'emploi	Livré avec le dispositif
Responsable de la documentation	asecos GmbH Dipl.-Ing. Norbert Holscher Weiherfeldsiedlung 16-18 63584 Gründau
Lieu et date d'émission	Gründau, 06.2018

Michael Schrems
Associé gérant